

Région



BARBAGELATA Bernard
Conseiller Régional Communiste
Président de la Commission Emploi et
Services publics

Provence-Alpes-Côte d'Azur

***Intervention à la séance plénière
du Conseil régional PACA,
le 17 avril 2009***

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**Aménagement numérique du territoire Programme «
Boucles Locales Haut Débit » - Cadre d'intervention du
Programme d'action régionale visant au développement
et au raccordement haut débit internet des zones peu ou
faiblement couvertes**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Cette délibération pose un certain nombre de questions.

C'est tout d'abord celle du droit à la communication et à l'information et de l'enjeu que cela représente pour l'ensemble de nos concitoyens et pour nous, dans notre responsabilité d'élus de collectivité territoriale.

Cet enjeu est un enjeu de citoyenneté, un enjeu social et culturel, essentiel en matière d'appropriation des savoirs, et des connaissances, tout autant qu'un enjeu de développement économique et industriel, pour le plein emploi et le progrès social.

La communication, quelles qu'en soient les formes, est un facteur important d'échange de connaissance et de démocratie.

Il est donc important de poser à nouveau ici aujourd'hui, le droit à la communication pour tous, en tout point du territoire régional. Et l'égalité de tous les usagers face à l'ensemble des techniques d'information et de communication.

La satisfaction des besoins en la matière est donc primordiale, comme pour l'eau ou l'énergie par exemple et la communication doit cesser d'être considérée comme une marchandise

Disant cela, nous sommes de plein pied dans ce que l'on pourrait appeler la modernité universelle des services publics :

L'égalité à travers le droit d'accès pour tous à un nombre de services jugés essentiels, indépendamment du niveau de revenus, en offrant un service partout et de façon continue

La solidarité avec l'objectif de garantir la cohésion sociale et territoriale

La maîtrise citoyenne avec la démocratie participative pour l'expression des besoins et les centres de décisions, avec le contrôle des fonds publics.

Oui, la question que pose avec force le groupe communiste, au travers de cette délibération comme de celle que nous avons adoptée en juin 2007, c'est la question d'un processus de réappropriation publique des activités de communication, c'est la question de la reconquête d'un véritable service public de la communication, avec les usagers, avec les salariés, seul à même de répondre aux nouveaux besoins de développement des hommes et des femmes.

Et cette volonté est bien sûr totalement en cohérence avec les états généraux des services publics auxquels nous avons participé en début d'année et avec l'initiative que vous avez prise hier Monsieur le président, de la charte pour les services publics.

Un véritable service public et non pas, pour ce qui nous concerne ici, un service universel qui est aujourd'hui réduit à la simple fourniture d'une ligne de téléphone.

Le deuxième questionnement ou plutôt l'illustration qu'offre cette délibération, c'est que, parmi toutes les conséquences des déréglementations et démantèlement qui ont accompagné la privatisation de ce secteur des communications, il y a ces secteurs de notre territoire régional, (certains villages, vallées, quartiers excentrés) et c'est généralisable à l'ensemble du territoire national, qui ont été laissés hors de ce droit à la communication. Situation encore aggravée par les directives européennes actuelles et en préparation !!

Ainsi, le jeu concurrentiel des opérateurs de réseaux s'est concentré sur des secteurs et activités dits rentables à court terme, et nous avons ici même en Région pu en cerner les inconvénients.

S'agissant de la dorsale ou backbone du réseau de transport, on peut constater que les opérateurs ont tous investi dans les mêmes endroits, avec parfois 5, 7 ou 10 transports en fibre optique en parallèle. Par contre, seul l'opérateur historique est présent partout pour alimenter les nœuds de raccordement d'abonnés, et cela est le résultat de la charte "Départements innovants", qui a associé en 2004 les collectivités locales au développement du haut débit.

Ainsi ont été laissés pour compte des zones d'ombre, blanches ou grises, celles au plus près des usagers, à charge aux collectivités d'y pallier. Alors que les transports sont surabondants dans les zones rentables, urbaines, ils sont quelques fois limités en débit en zones rurales ou excentrées. Mais le plus grave c'est que rien n'est fait sur la boucle locale, sur la partie terminale, on vit sur les investissements faits à l'époque du service public il y a plus de 15 ans.

Cette boucle locale filaire est surexploitée, avec une maintenance au strict minimum, peu ou pas de préventif, peu ou pas d'amélioration, on en a vu les conséquences dans notre région et partout en France lors des épisodes neigeux et de tempêtes.

Et pourtant, tous les problèmes de zones blanches proviennent de cette boucle locale, sans exception.

L'action régionale précédant celle-ci a d'ailleurs eu pour objet de pallier aux déficiences de la boucle locale.

Le bilan qui en est fait, est, pour nous, en fin de compte à relativiser : 2,4 M€ pour 3000 lignes en wifi, avec des débits et des services minimums, sans pérennité.

C'est l'objet de cette délibération que de proposer à nouveau, après cette première phase démarrée en 2004, un cadre d'intervention pour un programme de mise en place de boucle locale haut débit.

Je dis à nouveau, parce que, et la délibération le prouve bien, il y a des leçons à tirer de cette première phase.

Tout d'abord, et c'est un point majeur, beaucoup s'accordent à dire qu'aujourd'hui, la conjonction du bifilaire classique, celui de notre ligne téléphonique, et du satellite permet une couverture à 100 pour 100 du territoire. Constat sans doute à conforter, à débattre mais particulièrement intéressant au moment où se posent avec force auprès de nos concitoyens la question de l'impact sur leur santé des ondes électromagnétiques et, ici, plus particulièrement, de celles qui accompagnent toute la technologie dite hertzienne ;

Aussi, il nous apparaît souhaitable que le cadre d'intervention de ce programme intègre véritablement cette problématique de société et aille plus loin qu'une procédure d'information-concertation.

Il y a là un problème de santé publique. Il existe aujourd'hui une solution technique alternative au hertzien (hertzien qui est à la base de ce problème). Prenons nos responsabilités et dressons un cadre d'intervention en conséquence qui ne fasse pas appel aux technologies hertziennes.

En même temps aussi se pose la question de l'existant. Par respect pour les populations concernées, déjà soumises à ces ondes depuis 2004, nous souhaitons que cette délibération prévoit de donner aux populations concernées un droit d'expression et de choix pour refuser ou accepter ces antennes existantes.

Cela est possible immédiatement puisque les solutions satellites alternatives sont maintenant disponibles.

Au delà de la question de santé publique se pose aussi les questions d'efficacité, de services rendus.

Je ne rentrerai pas dans les détails techniques. Mais globalement, et c'est pointé par les spécialistes, actuellement, les technologies hertziennes n'apportent rien de plus que le satellite, plutôt moins.

Par contre la technologie filaire, est la seule qui est capable de supporter l'ensemble des services haut débit. Et de plus est structurante pour les territoires, et pérenne, y compris parce que adaptable au très haut débit de l'avenir.

Notre groupe demande en conséquence que seules des solutions structurantes, pérennes, apportant au moins le double play (haut débit + tél sur internet) bénéficient d'aides publiques,

Il demande que les usagers clients aient effectivement le choix de l'opérateur, comme c'est souvent dit dans les textes des délibérations généralistes qui prônent la concurrence et le dégroupage, ce qui devrait exclure de fait les solutions hertziennes.

L'investissement sur la boucle locale, par notamment l'installation de Noeud de raccordement zone d'ombre, NRA ZO, contribue véritablement à l'aménagement du territoire, de façon pérenne, fiable. Les infrastructures qui seraient créées (génie civil, câbles, fibres optiques) pour alimenter ces NRA ZO seraient un premier pas vers le très haut débit, contrairement aux investissements colossaux faits partout en France sur le transport. Heureusement, grâce à la concertation établie dans notre Région, grâce aux interventions des représentants des salariés, nous avons su éviter de faire cette erreur.

Il faut dire ici que cette solution NRA ZO permet le dégroupage, le choix de l'opérateur par l'utilisateur, la téléphonie sur Internet, l'image en fonction des débits possibles, que ce NRAZO soit dégroupé ou non.

Enfin, nous souhaitons que le cadre d'intervention du programme soit plus explicite sur les conditions d'exploitation et de maintenance de ces réseaux, notamment de la Boucle Locale, avec des garanties aussi bien pour les usagers que les salariés,

-pour les usagers: garanties de continuité de service, de maintenance avec des critères de délais, avec des interlocuteurs identifiés et fiables, garanties aussi de choix de l'opérateur de service.

-pour les salariés: ils nous paraît important d'inclure un volet social qui définissent des obligations de créations, de maintien et de garanties d'emplois stables et de qualité.

Et n'oublions pas les opérateurs, qui font des profits plus que scandaleux ; nous souhaitons, au niveau de la région, qu'il soit recherché des moyens d'action afin de leur imposer, et pourquoi pas par la négociation, une participation à l'amélioration de la boucle locale.

C'est avec cet ensemble de considérations et de souhait que le groupe communiste et partenaires votera cette délibération.